



15ème législature

Question N° : 31104	De M. Fabrice Brun (Les Républicains - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur, recherche et innovation
Rubrique > enseignement supérieur	Tête d'analyse > Critères de sélection de la plate-forme « Par	Analyse > Critères de sélection de la plate-forme « Parcoursup ».
Question publiée au JO le : 14/07/2020		

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les critères de sélection de la plate-forme « Parcoursup ». En 2020, cette procédure d'affectation des futurs étudiants a concerné 658 000 lycéens. Dès les premiers résultats connus, les plaintes se sont multipliées, rappelant les nombreux ratés qu'avaient déjà connus ce dispositif en 2019. Les améliorations promises par le Gouvernement ne sont manifestement pas au rendez-vous. Concrètement, si les lycéens des métropoles ont globalement été satisfaits de la prise en compte de leurs vœux, les lycéens des départements ruraux, enclavés ou périphériques, éloignés des grands centres universitaires, ont le sentiment que leurs souhaits sont traités de manière différente. Parcoursup avait pourtant été mis en place pour permettre un système plus juste. Or, dans certaines universités, la sélection passe encore par une forme de tirage au sort sans doute plus technologique, mais tout aussi injuste. Celles-ci, incapables de traiter correctement et individuellement les dossiers, ont mis en place des algorithmes pour classer et évaluer les candidats. Une interrogation se fait jour quant à ces algorithmes qui semblent contenir des variables géographiques qui pénaliseraient de fait ces lycéens. À l'appui de cette interrogation légitime, il convient de souligner que, dans son rapport de février 2020, la Cour des comptes a souligné le manque de transparence, l'aspect uniforme des dossiers et l'automatisation croissante du système. Il résulte du système actuel que non seulement les motivations des élèves ne sont pas prises en compte, mais que de surcroît le système opèrerait une sélection géographique. En définitive, les lycéens et leurs parents ont le sentiment légitime que les performances de Parcoursup ne sont pas meilleures que celles de l'ancien système admission post-bac (APB), voire sont en retrait. C'est pourquoi il lui demande de faire toute la transparence sur ces algorithmes et de lui indiquer les mesures envisagées par le Gouvernement pour mettre fin aux dysfonctionnements de Parcoursup.